

Tarif des ANNONCES
 1ère lne., 12c. la lg.
 2e lne., 7c. la lg.
 mesure agate
 Prix spéciaux pour annonces à long terme

L'É

Imprimé par "La Cie de Publication du St-Maurice, Li

La Question de l'Eau

Le Règlement pour une prise d'eau dans la Rivière Shawinigan est battu

PAR UNE GROSSE MAJORITE

Les contribuables de la cité, pour des raisons qu'il n'est pas opportun d'analyser, ont rejeté par une majorité de plus de 200, le projet d'une prise d'eau à la chute Drew, sur la Rivière Shawinigan.

Nous devons admettre que le peuple ne veut pas de ce projet puisqu'à deux reprises, il l'a refusé de façon à ne laisser aucun doute.

Laisse à lui-même, nous croyons que le conseil de la cité n'aurait pas tenté une seconde fois, de faire passer ce projet. Nos autorités municipales se sont simplement conformées aux demandes du Conseil Provincial d'Hygiène, qui tenait à ce que ce règlement soit soumis de nouveau aux citoyens, estimant qu'il avait pu être mal compris l'an dernier, lors du premier vote.

Les électeurs-proprétaires, à tort ou à raison, l'ont rejeté de nouveau, et par une plus grosse majorité. Il ne saurait donc plus en être question. Et l'on doit songer à d'autre chose, car il ne faut pas perdre de vue que la ville a besoin d'une nouvelle prise d'eau et tout le monde, ou à peu près, sur ce point, sont d'accord.

Comme nous le disons plus haut, nous n'avons pas à analyser les motifs qu'avaient les adversaires du règlement à s'y opposer. Ils n'en voulaient pas, voilà tout!

La-dessus, ils ont gagné leur point et le projet est, à n'en pas douter, abandonné.

Dans l'intérêt public, il s'agit maintenant de considérer un autre projet, le seul à envisager, celui du Lac La Pêche.

Dans une lettre, écrite, il y a quelques jours au maire de la ville, l'honorable M. Mercier, ministre des Terres et Forêts, disait qu'il se ferait un plaisir de recommander au gouvernement que le Lac La Pêche soit octroyé à la ville de Shawinigan.

Ce lac a une superficie considérable et peut alimenter une ville de 200,000 âmes et peut-être davantage. L'eau y est excellente.

Il en coûtera environ trois-quart de million pour aller y chercher notre eau. C'est beaucoup plus cher que le projet qui vient d'être battu, "mais ça ne fait rien, nous disaient ces jours derniers un citoyen, nous avons les moyens de faire cette dépense!". Alors tant mieux, si cette entreprise peut se faire sans trop charger les épaules des contribuables.

Est-ce que le conseil prendra sur lui de soumettre un nouveau règlement pour le Lac La Pêche? Nous n'en savons rien.

Pendant la lutte contre le règlement qui vient d'être battu, un orateur disait qu'il n'y avait pas un gouvernement qui pouvait empêcher la ville d'aller s'approvisionner au Lac des Piles. Que le bail avec la ville de Grand'Mère valait rien et qu'il était bien facile d'aller chercher l'eau à cet endroit.

Va-t-on donner carte blanche à ce monsieur? Il serait intéressant de voir à quel résultat il arriverait.

Depuis que ce qui précède a été écrit, une assemblée du conseil a eu lieu, et nos administrateurs ont pris position.

Pour répondre au vœu exprimé par la majorité de ceux qui ont battu le dernier règlement, M. l'échevin J. A. Richard a donné un avis de motion qu'à la prochaine séance il proposera un règlement d'emprunt pour une prise d'eau au Lac des Piles, sans s'occuper des prétentions de Grand'Mère et des droits que la cité voisine croit avoir en vertu d'un bail que lui aurait consenti le gouvernement.

Il n'y a pas de doute que ce règlement va recevoir l'approbation unanime des citoyens de Shawinigan Falls.

La ville de Grand'Mère s'objectera-t-elle? Nous l'ignorons.

A tout événement, la lutte ne peut se faire qu'à Québec.

Rien n'empêche la ville de Shawinigan d'adopter un règlement. Jusque-là, aucuns droits ne seront lésés. Les difficultés ne surgiront que si le gouvernement sanctionnait le règlement. Ce serait un avertissement à Grand'Mère que son bail sera annulé et qu'il lui faudra accepter un partenaire au Lac des Piles.

Les événements qui vont suivre promettent donc d'être très intéressants.

Les Théâtres le dimanche

Au cours des sermons de la retraite paroissiale, les R.R. Pères dénoncent cette pratique

La grande retraite paroissiale prêchée par les RR. PP. Jésuites, en l'église St-Paul de Grand'Mère, s'est terminée dimanche, et au cours de ces exercices, l'un des prédicateurs a éloquentement dénoncé l'ouverture des théâtres le dimanche.

Dans notre ville, nous nous plaignons à le dire, les propriétaires du théâtre ont toujours été assez respectueux du saint jour du dimanche, pour ne pas ouvrir leur établissement ce jour-là.

A Grand'Mère, jusqu'aux premiers jours de février, le théâtre qui était contrôlé par la Grand'Mère Community Amusement, une filiale de la Laurentide Company, a scrupuleusement fermé ses portes le dimanche. Mais malheureusement, cette compagnie s'étant retirée de l'entreprise, il arrive que l'ancien propriétaire, le maire de la ville, qui n'avait pas, précédemment au contrat qu'il fit avec la Laurentide Company, respecté le jour du Seigneur, retombe aujourd'hui dans les mêmes abus que nous avons dénoncés autrefois au nom de la saine morale et du respect que tout catholique doit à ce saint jour.

Sans doute, les tribunaux ont légalisé cet abus, en déclarant que la loi de l'observance du dimanche, sur ce point, était ultra vires.

Mais les commandements de Dieu existent quand même, en dépit des décisions du Conseil Privé:

*Les dimanches tu garderas
 En servant Dieu dévotement.*

Les oeuvres serviles sont défendues en vertu du droit divin.

Le théâtre est un commerce comme un autre, et au point

l'avancement de cette science, s'est prononcé sans hésitation, en faveur du contrôle par le gouvernement.

"Le Radio, a-t-il déclaré récemment, a été inventé pour procurer au public l'avantage d'avoir des concerts, d'entendre des conférences destinées à l'instruire. On est en train de tout gâter par cette publicité effrénée, qui n'a absolument rien de raisonnable. Si cela devait se continuer, ce serait la mort du radio".

D'un autre côté, l'annonce par radio, nuit énormément aux grands journaux, qui voient s'en aller, les uns après les autres, leurs annonceurs. Leurs éditions sont de moins en moins considérables, et c'est au détriment de nos moulins à papier.

Nous voulons bien que la "Presse" continue à amasser des millions. Nous n'en sommes pas jaloux. Mais nous ne voudrions pas qu'elle le fit au détriment de l'industrie nationale et au risque de tuer le goût si légitime d'un peuple pour la belle musique et pour son développement intellectuel.

On tente d'effrayer les gens, en leur disant: "C'est un danger. Quand le gouvernement en aura le contrôle, qui vous garantit que vous aurez toujours des auditions françaises?". Et quel est le gouvernement qui oserait priver la province si française de Québec, d'un programme essentiellement français?

Ces raisons sont futiles. C'est l'intérêt financier de la "Presse" qui perce entre ces lignes.

Le gouvernement ne veut qu'une chose: l'avancement de la science radiophonique, la suppression des abus criants dont tout le monde se plaint.

Et pour avoir été trop âpre au gain, le gros journal montréalais pourrait bien le regretter.

Meli - Melo

Ceux qui réalisent que la fondation de la liberté repose sur l'administration de la justice remarquent avec peine la forte tendance au parjure qu'on relève dans les causes entendues devant les tribunaux. A Brantford, l'autre jour, un magistrat s'est senti obligé de commenter sévèrement la preuve faite dans une cause où les témoins faisaient manifestement de fausses déclarations sous serment. Il déclara que le temps était venu de ne plus tolérer de semblables témoignages.

On devrait punir sévèrement tout témoin qui se parjure délibérément. Il n'est pas assez de discréditer une telle preuve. On devrait faire arrêter le parjure. Ce n'est que par ce moyen que

l'on fera disparaître cette pratique dangereuse des tribunaux. (du Chatham News)

Et la plaie du parjure n'existe pas rien qu'en Ontario!

Elle est généralisée au point que l'on doit se poser la question: Où allons-nous!?

Un incident piquant s'est déroulé au conseil de Grand'Mère, hier soir.

Il fut soulevé par l'échevin Pelletier, lors de l'acceptation des comptes.

Un compte de \$10 produit et payé à un employé de la Corporation, pour supposé travail supplémentaire, fut la cause de vives protestations, non seulement de M. Pelletier, mais aussi de l'échevin Trottier.

Cet employé avait produit un

travaillé à l'opinion qu'à cette époque aura longtemps que les os ne lui feront plus mal.

Le député Tremblay a fait une sainte colère, l'autre jour à la Chambre de Québec.

Il a défié tous les députés libéraux, homme pour homme, de lui faire face au bout du poing.

Il est bien digne celui-là de faire partie de la gang à Camillien.

M. Sauvè continu à faire le travail du chef.

Ce dernier récolte le salaire et les applaudissements du groupe quand il entre à la Chambre, à de rares intervalles.

Il y a des gens chanceux!

Améliorations

M. J. O. Poirier, marchand de chaussures bien connu de la rue Tamarac, vient de faire exécuter, dans ses vitrines, des travaux vraiment artistiques.

Cette amélioration donne un cachet tout particulier à ce magasin déjà si hautement apprécié.

A la Laurentide et à la Belgo

Depuis deux semaines, de grands changements se sont fait à la Belgo, en notre ville et à la Laurentide, à Grand'Mère.

Un grand nombre d'hommes ont été congédiés dans les deux usines et dans les bureaux.

Ceci cause un malaise sérieux et c'est facile à comprendre. Cette situation afflige profondément ceux qui en sont directement les victimes et se voyant privés de leur position. Elle affecte également tous ceux qui étaient les fournisseurs, à quelque titre que ce soit, de ceux qui devront aller chercher



Comment Epargner

Epargner n'est pas seulement une question d'habitude mais aussi une question de logique. — Il ne sert à rien d'avoir amassé des sommes importantes pendant quelques semaines au prix de sacrifices assez durs, si après les avoir confiées à la banque vous les retirez immédiatement.

C'est l'économie pratique qui compte, celle qui sait faire la différence entre les besoins et le luxe: celle qui habitude à déposer en banque, régulièrement, les quelques dollars prélevés sur le salaire, qui s'accumulent, et mènent à l'indépendance financière.

La banque a une succursale tout près de chez vous et accueille avec la même courtoisie tous ses clients.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

SIÈGE SOCIAL: MONTREAL

Capital autorisé	\$ 5,000,000.00
Capital payé et Surplus	5,865,000.00
Actif total (au 30 nov. 1928)	55,865,000.00



Repas chauds pour le Carême

Durant le Carême, lorsqu'on ne mange pas de viande, vous trouverez que le Shredded Wheat, servi avec du lait chaud, est d'un goût merveilleusement appétissant et fortifiant. Le Shredded Wheat est entièrement une nourriture. Il vous procure tous les carbo-hydrates dont vous avez besoin pour la chaleur et l'énergie, tous les sels minéraux pour les os et les dents. Le Shredded Wheat—pour n'importe quel repas—est un aliment idéal pour le Carême.

SHREDDED WHEAT



AVEC TOUT LE SON
DU BLE ENTIER

THE CANADIAN SHREDDED WHEAT COMPANY, LTD.

Les couleurs et leurs symboles

ROSE PALE: modération, manque d'énergie, caractère capricieux;
ROSE VIF: ardeur exaltée, audace et violence;
GREMAT: jalousie, constance, tristesse;
ROUGE: ardeur violente;
MAUVE ROSE: douleur oubliée, faiblesse, calme;
MAUVE VIF: douleur vive inconsolable;
VIOLET FONCE: résignation;
VIOLET VIF: douleur;
BLEU PALE: confiance, tendresse, discrétion;
BLEU VIF: passion, orgueil;
BLEU FONCE: tendresse, défaillante;
VERT PALE: espérance fragile;
VERT VIF: confiance robuste, fierté;
JAUNE PALE: joie, tendresse, délicatesse, bonheur calme;
JAUNE OR: joie ardente, affection, bonheur constant;
JAUNE FONCE: bonheur troublé, menace, tristesse;
CAFÉ AU LAIT: défiance rassurée, sans objet;
MARRON VIF: défiance, jalousie, violence;
MARRON FONCE: défiance secrète et douleur;
ORANGE: bonheur, joie complète et durable;
BLANC: innocence, candeur, simplicité.

travers la vie, oublier celle de l'éternité... Nous nous retrouverons là-haut... un jour éternel...
—Comtesse Francesca.

A Colleen: — Alors j'entoure votre jeune personne, de lilas... comme dans Lilac Time... et puis, je vous vois avec des grands yeux noirs comme du velours et aussi doux... est-ce bien cela?
—Comtesse Francesca.

A Nid de Fauvettes: — Nous parlons justement ce soir de "votre le chantier". Je connais un quelqu'un qui se propose un randonnée là-bas en votre compagnie et tout probablement que je suivrai de près... Si les beaux jours que nous désirons tant peuvent enfin apparaître, c'est alors que nous prendrons nos ébats, n'est-ce pas? A bientôt, chère amie.
—Comtesse Francesca.

A Mirza: — Il vaut encore mieux être sensible que ne pas l'être du tout... chère Mirza... car les joies sont plus goûtées par une âme comme la vôtre... comme aussi, les chagrins sont plus intenses ressentis... Saint-Yves, je suis certaine que vous aimiez bien aujourd'hui, je vous aimerais davantage vous connaissant... Quand je partirai pour M., parmi mes choses, dans mes malles, il y aura votre numéro de téléphone... Au revoir, Mirza.
—Comtesse Francesca.

A Marquise de Lure: — Je soupire pour des jours plus cléments, l'hiver est long et pénible, et comme vous je ne le regretterai pas. Merci pour votre approbation. S'il y avait plusieurs Marquises comme vous, tout irait fort bien. Je vous suis à L'E... La directrice n'est pas ce que vous croyez... c'est une femme de lettres connue. Un jour nous en parlerons peut-être plus longuement. Au revoir, Marquise aimable.
—Comtesse Francesca.

A Princesse d'Orient: — Un malheur dans ma vie. Pauvre petite enfant. Si vous saviez, mais l'image de ma vie est celle que nous retrouvons chaque jour dans le grand livre de l'existence humaine. On ne s'en étonne plus, mais quand on y passe, que ce sont les nôtres, je vous assure que si la page se retourne d'elle-même, elle n'apporte pas toujours l'oubli, qui d'ailleurs serait odieux. Je vous bercerai sur mes genoux chaque soir et mes bras vous seront ouverts toujours.
—Comtesse Francesca.

A Jacquelin: —

"Pour écrire à ceux qu'on aime Est-il besoin de tant d'esprit? La plume va, cœur d'elle-même Quand c'est le cœur qui la conduit".
—Comtesse Francesca.

Alfred de Musset a dit cela un jour et c'est encore de saison, n'est-ce pas? Amicale pensée.
—Comtesse Francesca.

(Suite à la page 5)

MESSAGES

A Dona del Carpio: — Mais oui, revenez souvent, car nous vous attendons toujours avec un plaisir nouveau... Comtesse n'est pas bonne, voilà, elle vous aime tout simplement...
—Comtesse Francesca.

A Biche au Bois: — Mais pour une jeune Biche au bois, il est d'autres pensées consolantes et non terribles... je vous envoie, tout en lisant les plus belles et les plus douces, de ne pas jamais dans vos courses lointaines à

10¢ Long Tom TABAC DE VIRGINIE À FUMER



Qualité! Quantité!
Achetez Long Tom—et obtenez les deux. C'est de la vraie économie.

boire t'apportera le Dieu eucharistique, et ton âme au contact de l'Hostie, a fui le pays des neiges pour celui des chauds soleils, et c'est vers le ciel toujours immuablement bleu que tu t'envoles, à la lumière jamais éteinte, au jour sans nuit.

Tu n'a que seize ans, et tu meurs.

Pourquoi? C'est pour obéir à la volonté sainte de l'Éternel Maître de tout qui vient chercher ton âme vierge pour chanter ses louanges dans son beau Paradis, avec cette légion d'anges qui accueilleront en chantant: "Viens avec nous, vole de tes blanches ailes, vois ce Dieu de ravissante beauté, jouis maintenant de tout ce que la terre n'aurait jamais pu offrir, vois aussi cette Mère aimée, ces anges sœurs qui t'ont devancées dans la tombe, et c'est pour toujours que tu jouis de ce bonheur d'ineffables joies, ton immortelle couronne est celle des chérubins".

Oui, chère Germaine, tu n'as plus à craindre maintenant les orages et les tempêtes du genre humain...

Il nous semble encore de voir dans ta blanche parure dormir ton dernier sommeil d'ici-bas, où sur tes lèvres closes se reflétait ton angélique sourire, où tu semblais nous dire: là-haut je prie pour vous tous. Dans tes chants de gloire et d'amour pour Dieu, oh! pense à nous, à ceux qui pensent à toi, à ceux qui t'ont aimée.

Semblable à un oiseau blanc, ton âme pure, viendra peut-être avec les colombes, ses sœurs, battre d'une aile invisible ce roc, où dormira son souvenir!

Nid de Fauvettes.

Lisez tous
l'Écho du St-Maurice

Puisque vous avez décidé qu'à l'"Atré" il fallait un "Roi" pour partager avec notre gracieuse "Reine", les honneurs de son petit royaume, et que tous à l'unanimité m'avez choisi comme titulaire de cette dignité; j'aurais donc mauvaise grâce à me dérober, et ce serait bien mal reconnaître votre généreuse appréciation. J'accepte donc la lourde charge que vous voulez bien me confier, espérant que votre bienveillante indulgence saura me l'alléger.

Cependant, à mon acceptation, je mets certaines conditions. C'est que je veux pour trône, la bûche la plus près de l'"Atré" afin de demeurer au niveau de tous, que personne ne soit ébloui ni effrayé par la splendeur du trône royal, et que même les plus timides de mes sujets, puissent sans crainte approcher leur roi.

Pour sceptre, je veux conserver ma plume, vous promettant de tâcher de ne pas la laisser trop se rouiller.

Et sur ma tête, pour diadème, je ne veux que l'auréole que votre bienveillante affection à tous, a bien voulu y placer.

Certain d'avance que vous accepterez ces quelques conditions, mon premier geste de roi sera donc de m'incliner devant ma noble "Reine", et lui offrir l'hommage d'un attachement sincère et d'un entier dévouement. A vous, charmants sujets, je tends une main toute aussi fraternelle que royale, vous assurant que mon règne sera, non un règne de terreur, mais un règne de paix, d'union, de bonne entente, m'inspirant

toujours de notre belle devise: "Vivre en aimant".

Et pour cette fois je signe Cyprès Ier.

De par la volonté de ses sujets, Roi de l'"Atré".

Régent des Coeurs Unis.



LIVRE DE RECETTES GRATIS
Ecrivez à La Cie Borden's Laiterie, Dept. B 69
146 Ouest, rue St-Paul, Montréal.

A la douce mémoire de Germaine

LE REVE DU CALVAIRE. —
LES JOIES PURES DU PARADIS

Sous une tiède brise d'un de ces derniers soirs d'août, où tu admirais la voûte du ciel bleu, après avoir donné ton âme à Dieu, tes pensées les plus chères, bien doucement tu t'endormis d'un sommeil d'ange, et ton rêve fut celui du Calvaire; près de toi Jésus passa avec sa lourde croix.

Qu'elle est pesante, te dit-il, veux-tu toi m'aider à la porter? Oui, Seigneur je veux, faites qu'avec vous je souffre. Et depuis tu as souffert avec une résignation vraiment chrétienne, cette longue maladie qui vient de t'enlever à toutes les affections qui t'entouraient.

Souvent, durant ces jours, par les mains du prêtre, le ci-



Ayez soin de toujours demander Kotex

Rien ne saurait être substitué à cette
nécessité de l'hygiène féminine

Partout, les médecins et les gardes-malades conseillent aux femmes de faire usage de Kotex, la nouvelle serviette sanitaire améliorée, parce qu'il assure le maximum de protection hygiénique. La ouate absorbante de cellulose qui est employée dans Kotex est cinq fois plus absorbante que le coton ordinaire.

Kotex est merveilleusement souple et flexible. Rien ne saurait être aussi confortable, tout en procurant une pareille sensation de sécurité et d'absence de soucis.

Vous l'achetez sans aucun embarras. Vous n'avez qu'à dire "Kotex" au comptoir de la pharmacie ou du magasin à rayons. Grandeur régulière, 50c. la boîte d'une douzaine. Extra grandes, 75c. Mode d'emploi dans chaque paquet.

Chaque caractéristique du nouveau Kotex amélioré

1. Kotex est doux... non de cause douce ne procure qui se change bientôt en une consistance hérisse. Sa douceur est durable.
2. Sécurité absolue... ne cause jamais le moindre souci.
3. Garniture Kotex... plus légère et plus fraîche que le coton, bien que cinq fois plus absorbante.
4. Dans les hôpitaux... 50% des principaux hôpitaux du Canada emploient un tissu identique à celui de Kotex.
5. Déodorisante, à la perfection, grâce à un procédé breveté.

FABRIQUE AU CANADA

KOTEX

Serviettes Sanitaires

945F

PETITES ANNONCES

MEDECINS

LE Dr. W. LACROIX
Tient maintenant son bureau...
No. 124, 2e Rue, en face du Presbytere...

Docteur MARC TRUDEL
Medecin-Chirurgien
Ex-chef à l'Hôpital Ste-Justine de Montréal.

Dr. George E. Desrosiers
MEDECIN-CHIRURGIEN
Ex-interne à l'Hôtel-Dieu et à la Maternité de Montréal.

DENTISTES

Dr. J. R. HEBERT
CHIRURGIEN-DENTISTE
Heures de Bureau: 9 A.M. à 5 P.M.

SOIR 7 à 8 heures
Bureau fermé les Mardis, Jendis et Samedis soir.

Dr ANATOLE THERRIEN
CHIRURGIEN-DENTISTE
Tél. 426 Heures de Bureau: 9 A.M. à 6 P.M.

58, RUE ROYAL TEL. 1425
TROIS-RIVIERES.
Dr. Roch Hébert
Spécialiste: maladies des yeux, des oreilles...

AVOCATS

Bureau, Bigué, Gouin & Girard
AVOCATS
Power Building, LES TROIS-RIVIERES

DESILETS & ASSELIN
101, Quatrième rue, SHAWINIGAN FALLS.

Auguste Lemieux, C.R.
AVOCAT
Agent en Procédure de la Cour Suprême...

Rosaire Leprohon
Comptable
Syndic de Faillite
ch. 27, Edifice Crédit Foncier MONTREAL.

NOTAIRES

L. O. Baribeault, B.A., L.L.L.
NOTAIRE
No. 48a, 5e RUE, - Tél. 228 SHAWINIGAN FALLS.

G. E. LADOUCEUR
NOTAIRE
Assurance, Vie, Feu, Accidents Maladie, Auto.
Provisoirement: 35, AVE. DES CEDRES, SHAWINIGAN FALLS.

J. H. RENE de COTRET
C. P. A.
SYNDIC AUTORISE
Comptable public - Auditeur, Liquidateur et administrateur de successions.

BUREAU: 103 Notre-Dame Trois-Rivières
Tél. 1922 Boite Postale 618

Berlinguet & Morissette
INGENIEURS PROFESSIONNELS
TROIS-RIVIERES
F. X. THOS. BERLINGUET

ingénieur civil et arpenteur géomètre, ex-ingénieur de district...
ROMEO MORRISSETTE, ingénieur civil, ex-ingénieur de la cité du Cap-de-la-Madeleine.

J. R. I. LAFRENIERE
HORLOGER ET BIJOUTIER
Maintenant au No. 44, CINQUIEME RUE SHAWINIGAN FALLS.

J. B. GINGRAS
REPRESENTANT
SUN LIFE ASS. OF CANADA
BUREAU: 62, RUE ST-PIERRE GRAND'MERE.

A Vendre

Une Epicerie-Boucherie située à St-Marc, un bon poste de commerce, à vendre à bonne condition.

ROSES DE JERICHO

Curieuse plante de maison, poussant dans l'eau, prix 25c (poste payée), aussi fleurs japonaises, ouvrent immédiatement submergées dans un bocal.

La maladie aux différents ages

La vie humaine se divise en trois périodes distinctes... La période d'accroissement, une période stationnaire et une période de déclin.

La période d'accroissement présente donc son tableau pathologique. Ainsi au début de la vie, de la naissance au trentième jour, on rencontre de la jaunisse, des maladies des yeux et tous les accidents liés au traumatisme de la naissance.

A vingt-cinq ans, on entre dans la période stationnaire. Plus la vie s'avance, plus se manifestent les maladies chroniques. C'est l'arthritisme avec ses satellites, l'obésité, la goutte, les calculs, le diabète.

L'âge adulte donne à l'être humain le plein rendement de ses facultés physiques et intellectuelles. A ce moment, il est susceptible des plus grands efforts et des plus grandes actions.

Il serait assez difficile de dire exactement à quel moment commence la vieillesse qui varie avec les individus. L'âge de cinquante-cinq ans est relatif, car certains sont vieux et usés à 40 ans et d'autres verts et actifs à 70.

comme un vieillard. Mais avant de traiter, il s'agit de faire un diagnostic, c'est-à-dire de savoir quelle maladie existe. Pour faire un diagnostic, un médecin doit se servir de son expérience clinique d'abord, puis des moyens de contrôle qu'il a à sa disposition...

Médecin à l'ordre du jour la question des agents physiques le Onzième Congrès des Médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord, qui se tiendra à Montréal, en septembre prochain...

SCIES SIMONDS
OENTS RAPPORTÉES ET TENONS POUR SCIES SIMONDS
Ecrivez pour renseignements et prix pour les scies les plus économiques et les plus efficaces pour la coupe du bois.

UN TEMPLE DE LA PAIX

Ce temple de la paix, dont la construction a été résolue par un "Voeu de l'Union catholique du Sacré-Coeur" et dont l'achèvement se réalisera par une souscription mondiale...

Toutefois, pour que cette oeuvre universelle et pontificale atteigne son couronnement, il lui manque d'être assez connue des catholiques du monde entier.

La première idée de ce voeu se manifesta dans une sainte âme en la Pentecôte de l'année 1915, aux pieds même de Benoît XV. C'était pendant la messe célébrée par le Pape, en présence de quelques assistants privilégiés.

Celui-ci l'examina, la fit étudier par son Conseil et, le premier janvier 1917, après en avoir permis la propagande, en assumant la responsabilité dans la chapelle de la visitation, qui dorénavant serait la gardienne du "Voeu de l'Union catholique"...

ement du futur sanctuaire. C'est alors que lui parvint une offre évidemment providentielle. Sur le Mont des Oliviers, des fouilles exécutées par les Pères Blancs venaient de mettre à jour les fondations de l'Eléona, la basilique érigée par Sainte Hélène au-dessus de la Grotte vénérable où Notre-Seigneur instruisit souvent ses apôtres.

La l'approbation du Saint Père, on procéda le premier vendredi de l'année 1920, à la bénédiction de la première pierre; et ce fut en la présence du patriarche de Jérusalem, le cardinal Dubois, archevêque de Rouen, de passage en Palestine, qui présida la cérémonie.

Dés lors, le mouvement de souscriptions s'accrut et s'élargit, sous l'impulsion de Benoît XV qui s'inscrivit lui-même pour la somme de 7,500 livres et qui multiplia, jusqu'à la veille de sa mort, les approbations que Pie XI devait renouveler, à son tour, au lendemain de son couronnement.

Aujourd'hui, sur la "Grotte des enseignements", les murs de la Basilique s'élèvent à quelques mètres au-dessus du sol, mais la construction se verrait heureusement accélérée, si les souscriptions, recueillies par une propagande plus intense, plus générale et plus méthodique, affluaient plus nombreuses à l'archevêché de Toulouse ou au Monastère de la Visitation (13 rue de la Dalbade).

Déjà, plus de 300 diocèses, répartis sur toute la surface de la terre et notamment tous ceux de l'héroïque et douloureux Mexique, ont envoyé leur adhésion. Les réalisateurs du Voeu ne demandent qu'à voir s'élargir encore cette envergure universelle; car ils travaillent avec désintéressement pour le bien commun du monde entier.

La pensée devenant plus précise et se faisant plus insistante, elle la soumit d'abord à quelques personnalités romaines et de retour en son pays, fortifié par leur assentiment, la présenta au pasteur de son diocèse, l'archevêque de Toulouse.

Le "Orchestre Dow, de Montréal, qui donne cette saison une série de trois concerts par semaine pendant les Heures de la Brasserie Dow, irradiées par l'intermédiaire des Postes CKAC et CFCF.

CHAQUE POSTE BELL EST UN POSTE DE "LONGUE DISTANCE"
Mieux en mesure de servir
Jamais les facilités du téléphone de "Longue Distance" n'ont été aussi complètes—aussi efficaces, rapides que de nos jours.

se réalisera le désir exprimé par Pie XI, quand il écrivait de sa main: "Nous souhaitons vivement que cette basilique soit un foyer d'intercession efficace et perpétuelle pour hâter et maintenir parmi les nations et les peuples cette paix tant désirée qui seule peut assurer leur bonheur dans le règne du Christ.

Les couleurs emblématiques Solliciteurs Demandés

De tout temps, l'humanité a admis que les couleurs représentaient des symboles et les Egyptiens avaient adopté comme certaine la classification suivante: Blanc. — Symbolise l'innocence, la pureté, la bonne foi, la joie.



Cliché de Rice, Montréal. L'Orchestre Dow, de Montréal, qui donne cette saison une série de trois concerts par semaine pendant les Heures de la Brasserie Dow, irradiées par l'intermédiaire des Postes CKAC et CFCF.

Tabac à fumer Master Mason
Haché et en Palette
TOUS NOS COUPONS ONT UNE EGALE VALEUR
Conservez les coupons contenus dans les paquets de tabac Master Mason.

Province de Québec
District des Trois-Rivières

Avis Public

Je soussigné, secrétaire-trésorier, de la Cité de Grand-Mère, certifie par les présentes que la copie ci-dessous est conforme à l'original d'un règlement qui a été soumis au Conseil de la Cité de Grand-Mère et qui doit être pris en considération par celui-ci après l'expiration de 30 jours à dater de l'affichage du présent règlement, lequel sera effectué le 27 février courant.

Je certifie de plus et donne avis qu'à la date du 17 mars prochain (1930) à 10 heures a. m., dans la salle du Conseil de la Municipalité de la Partie Est de la Paroisse de Ste-Flore, dans la maison de Cyrice Laquerre, au coin sud-est des rues St-Jacques et Gérin, dans la Municipalité de la Partie Est de la Paroisse de Ste-Flore, une assemblée générale des électeurs propriétaires de la dite Municipalité de la Partie Est de la Paroisse de Ste-Flore aura lieu afin de prendre le dit règlement en considération et de l'approuver ou de le rejeter.

Grand-Mère, ce 25ième jour de février 1930.

J. E. DEZIEL,
Secrétaire-Trésorier.

Je soussigné, maire de la Municipalité de la Partie Est de la Paroisse de Ste-Flore certifie que j'ai moi-même fixé le jour, l'heure et le lieu susmentionnés pour l'assemblée générale des électeurs propriétaires de la Municipalité de la Partie Est de la Paroisse de Ste-Flore, aux fins de prendre le règlement ci-dessous en considération et de l'approuver ou de le rejeter.

Partie Est de la Paroisse de Ste-Flore, ce 25ième jour de février 1930.

Raoul Lord,
Maire.

Règlement annexant la municipalité de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore à la municipalité de la Cité de Grand-Mère.

ATTENDU que les contribuables de la municipalité de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore désirent que leur municipalité soit annexée à celle de la Cité de Grand-Mère;

ATTENDU que cette annexion est désirable et possible à raison (a) de la contiguïté des deux municipalités; (b) des intérêts communs des contribuables des deux municipalités, qui vivent les uns et les autres de l'opération de la même industrie; (c) de l'importance plus considérable que peut gagner la Cité de Grand-Mère, en agrandissant son domaine; (d) de la bonne posture financière de la Cité de Grand-Mère, qui permet à celle-ci d'assumer les charges plus considérables qu'entraînera l'annexion;

ATTENDU que la seule difficulté pratique soulevée par cette annexion consiste dans le fait que l'année fiscale de la municipalité annexée commence le premier janvier tandis que celle de la Cité de Grand-Mère commence le premier août; mais que telle difficulté a été résolue;

ATTENDU qu'une copie du présent règlement a été publiée une fois la semaine, pendant un mois, dans un journal français et dans un journal anglais et a été affichée de la manière prescrite par la loi;

ATTENDU que le conseil de la municipalité de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore a approuvé la dite annexion et le présent règlement;

ATTENDU que la sanction des électeurs propriétaires de la municipalité de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore a été donnée à la dite annexion et au présent règlement, à une assemblée convoquée et tenue conformément à la loi;

ATTENDU que la majorité absolue du conseil de la Cité de Grand-Mère est favorable à la dite annexion;

A ces causes, le conseil de la Cité de Grand-Mère décrète par règlement ce qui suit, savoir:

1. — Les limites de la municipalité de la Cité de Grand-Mère sont étendues en annexant à la dite municipalité, pour fins municipales, la municipalité de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore. Le territoire annexé se décrit, en référant au numérotage du cadastre officiel de la paroisse de Ste-Flore, comme étant formé: (a) Des lots numéros 78, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82 et 83, dans la concession dite "Ste-Catherine numéro 2" de la seigneurie du Cap-de-la-Madeleine; (b) De la partie des lots numéros 134 et 135, dans le rang St-Olivier, s'étendant au sud-ouest de la rivière Grand-Mère, et des parties des lots numéros 136, 137, 138, 139, 140 qui sont limitées au nord-est par la ville de Grand-Mère, soit par une ligne tirée, en travers ces dits lots, suivant le prolongement de la ligne séparative des lots numéros 83 et 84; (c) Dans la concession du chemin

des Piles (Côté Sud-Est), des 10 arpents sud-est en profondeur de chacun des lots numéros 141, 142, 143 et des 8 arpents sud-est parcellément en profondeur du lot numéro 144;

2. — Les lots numéros soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt, quatre-vingt-un, quatre-vingt-deux et quatre-vingt-trois du cadastre hypothécaire de la paroisse de Ste-Flore feront à l'avenir partie intégrante du quartier St-Paul (communément appelé quartier numéro un) de la Cité de Grand-Mère; tout le reste du territoire annexé fera partie du quartier St-Pierre (communément appelé quartier numéro quatre);

3. — Par la présente annexion, la Cité de Grand-Mère devient propriétaire de tout l'actif de la Corporation de la paroisse de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore. Tel actif comprend: (a) les rues, ruelles, places et parcs publics s'il s'en trouve, le système d'égouts, le système d'aqueduc et tous biens immeubles quelconques possédés au moment de l'annexion par la corporation de la municipalité annexée; (b) les machines, outils, appareils de protection contre le feu, matériaux, créances, dettes actives, arrérages de taxes, livres, registres, plans, rôles, listes, documents, papiers, archives et biens meubles quelconques appartenant au moment de l'annexion à la Corporation de la municipalité annexée;

4. — La Cité de Grand-Mère est tenue à toutes les dettes et obligations de la Corporation de la paroisse de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore, de telle sorte que les taxes qui seront à l'avenir imposées pour pourvoir au paiement de telles dettes et obligations frapperont et affecteront indistinctement les contribuables et les immeubles du territoire primitif de la municipalité de Grand-Mère et les contribuables et les immeubles du territoire annexé. Parmi telles dettes et obligations sont comprises celles que la corporation de la municipalité annexée a contractées pour se faire aviser et protéger à l'occasion du présent règlement;

5. — Le territoire annexé est tenu et affecté au paiement des dettes et obligations contractées par la Cité de Grand-Mère avant l'annexion, de telle sorte que les taxes qui seront à l'avenir imposées pour pourvoir au paiement de telles dettes et obligations frapperont indistinctement les contribuables et les immeubles de la municipalité annexée et les contribuables et les immeubles de la municipalité primitive de Grand-Mère;

6. — Les obligations réciproques résultant des conventions intervenues entre la Cité de Grand-Mère et la corporation de la municipalité annexée sont éteintes par confusion. Les résolutions et règlements autorisant telles conventions, et en particulier le règlement numéro 216 de la Cité de Grand-Mère sont en conséquence abrogés;

7. — Le territoire annexé devient au moment de l'annexion sujet aux actes, règlements et ordonnances en vigueur dans la municipalité de la Cité de Grand-Mère. Les actes, règlements et ordonnances du Conseil de la paroisse de la partie est de la paroisse de Ste-Flore seront à l'avenir inopérants, sauf en autant qu'ils ont pu dans le passé créer des liens de droit, c'est-à-dire, obliger la corporation de la municipalité annexée ou créer en faveur de cette corporation des droits ou créances quelconques;

8. — Nonobstant l'article 7 ci-dessus, la liste des électeurs de la municipalité annexée restera en vigueur tant qu'une autre liste n'aura pas été valablement dressée et mise en vigueur dans la Cité de Grand-Mère;

9. — Pour la période s'étendant du 1er janvier 1930 au 31 juillet 1930, les contribuables de la municipalité annexée ne sont sujets à aucune taxe émanant du conseil de la paroisse de la Partie Est de la paroisse de Ste-Flore. Ils sont tenus, à raison de la dite période, aux taxes imposées aux contribuables de la Cité de Grand-Mère généralement. Il s'agit de taxes annuelles, comme par exemple les licences de commerce, les taxes locatives et des taxes foncières, ils seront tenus au paiement de telles taxes suivant les taux fixés pour l'année fiscale 1929-1930, dans la proportion des sept douzièmes de tels taux. Dans le cas de taxes trimestrielles, ils paieront un tiers de la taxes couvrant la période qui court du 1er novembre 1929 au 31 janvier 1930 et paieront en entier la taxe couvrant les deux quartiers suivants. Le même système de proportion sera appliqué à toutes taxes quelconques;

10. — Aussitôt après la mise en vigueur du présent règlement, la Cité de Grand-Mère devra, à l'égard des contribuables de la partie annexée, faire en diligence un rôle spécial de perception, en suivant dans chaque cas les formalités prescrites par la loi. Cependant, en ce qui concerne la propriété foncière, on pourra se contenter d'un rôle de perception et se servir d'un rôle d'évaluation en vigueur au moment de l'annexion dans la municipalité annexée;

11. — Le service d'aqueduc de la municipalité annexée sera continué par la Cité de Grand-Mère;

12. — En autant que la loi le lui permettra et qu'elle n'en sera pas empêchée par les engagements pris par la Corporation de la municipalité annexée, la Cité de Grand-Mère fournira l'énergie électrique et l'éclairage dans la municipalité annexée, dans les mêmes conditions et aux mêmes taux que dans la municipalité de la Cité de Grand-Mère;

13. — Sauf les exigences du plan ci-dessus, relativement au système temporaire de perception des taxes pour la période s'étendant du premier janvier au trente et un juillet 1930, les contribuables de la municipalité annexée seront, à compter de l'annexion, traités à tous égards comme les autres contribuables de la Cité de Grand-Mère;

14. — Le présent règlement deviendra exécutoire après avoir été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

valuation, puis un rôle spécial de perception, en suivant dans chaque cas les formalités prescrites par la loi. Cependant, en ce qui concerne la propriété foncière, on pourra se contenter d'un rôle de perception et se servir d'un rôle d'évaluation en vigueur au moment de l'annexion dans la municipalité annexée;

11. — Le service d'aqueduc de la municipalité annexée sera continué par la Cité de Grand-Mère;

12. — En autant que la loi le lui permettra et qu'elle n'en sera pas empêchée par les engagements pris par la Corporation de la municipalité annexée, la Cité de Grand-Mère fournira l'énergie électrique et l'éclairage dans la municipalité annexée, dans les mêmes conditions et aux mêmes taux que dans la municipalité de la Cité de Grand-Mère;

13. — Sauf les exigences du plan ci-dessus, relativement au système temporaire de perception des taxes pour la période s'étendant du premier janvier au trente et un juillet 1930, les contribuables de la municipalité annexée seront, à compter de l'annexion, traités à tous égards comme les autres contribuables de la Cité de Grand-Mère;

14. — Le présent règlement deviendra exécutoire après avoir été approuvé par Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur en Conseil.

Vraie copie

J. E. DEZIEL,
Secrétaire-Trésorier.

La Congrégation des Frères de l'Instruction Chrétienne

SES MISSIONS DEPUIS SON ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS. — FONDATIONS: EN FRANCE, AU CANADA

La Congrégation des Frères de l'Instruction chrétienne, établie au Canada depuis 1886, fut fondée en 1817, à Saint-Brieuc, France, par le Vénérable Jean-Marie de la Mennais, vicaire capitulaire du diocèse, et par le Vénéré Père Gabriel Deshayes, vicaire général de Vannes et curé d'Auray. Cet Institut a été canoniquement approuvé par le Saint-Siège, le 13 mars 1891.

A la demande du R.P. Turgeon, S.J., recteur du collège Sainte-Marie, à Montréal, et avec la bienveillante autorisation de Monseigneur Fabre, le R.F. Cyprien, supérieur général, envoya le Frère Ulysse fonder une nouvelle colonie de Frères au Canada. Depuis 44 ans, elle s'est magnifiquement développée; elle compte deux districts: celui de Montréal, dont la maison principale est à Laprairie, et celui de Québec, avec maison principale à la Pointe-du-Lac. Enfin, des sujets Canadiens sont allés fonder des missions en Haïti et aux Etats-Unis, en 1903; en Egypte, en 1904; en Angleterre, en 1922; et en Ouganda, en 1926.

LES FRERES MISSIONNAIRES A LA GUADELOUPE

La Congrégation, créée pour instruire les enfants de Bretagne, étendit bientôt son champ d'action en France, et prit tout de suite un caractère missionnaire remarquable. En 1837, le Ministre de la Marine sollicita des Frères pour les Antilles; il fallait préparer les Noirs à leur prochaine émancipation. Un premier établissement fut fondé à la Basse-Terre, Guadeloupe. Les Frères instruisaient les enfants durant le jour; le soir, ils enseignaient le catéchisme aux adultes. Pendant 14 années, avant et après la proclamation de la liberté des esclaves, ils prirent une initiative très hardie qui eut les plus heureux résultats: ils se rendaient sur les habitations des planteurs, catéchiser les noirs, en plein champ, sur le lieu même de leur travail.

Les Frères instituteurs de la Guadeloupe ont été forcés de quitter leur mission en 1904, lors de la laïcisation en bloc des écoles de France et des colonies. Les Frères, au nombre de 114, dirigeaient 40 écoles et instruisaient 5,700 élèves.

A LA MARTINIQUE

Une autre mission fut créée à la Martinique, deux ans après celle de la Guadeloupe, et le succès fut le même; lors du renvoi des Frères de la Martinique, vers 1830, ils étaient 98 qui dirigeaient 37 écoles et instruisaient 7,142 enfants et adultes.

AU SENEGAL

La mission des Frères au Sénégal fut inaugurée en 1841. Ils s'installèrent tant bien que mal dans l'île de Gorée, puis on les fit venir à Saint-Louis. Leur situation était particulièrement délicate en ce pays où la majorité des habitants pratiquait le

mahométisme. Les Frères dirigèrent l'école primaire de Saint-Louis, une école secondaire spéciale et les écoles de Rufisque, Dakar, Gorée et Conakri. Ces oeuvres périrent avec les décrets de 1904.

AUX ILES SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Cette mission date de 1842. Les Frères ouvrirent deux écoles dans ces îles. A la fin de ces missions, en 1904, les Frères qui y enseignaient vinrent trouver asile au Canada.

A LA GUYANE

La mission ensoleillée de la Guyane fut créée en 1843. Dans l'intention du Ministre de la Marine, les Frères seraient colonisateurs en même temps qu'instituteurs. Ils poursuivirent la réalisation de ce plan avec beaucoup de succès. Nous trouvons leurs écoles à Cayenne, à Montsinéry, à Remire, à Approuage. En 1886, commença la laïcisation de l'enseignement, et les Frères durent laisser leurs établissements. Cependant, jusqu'en 1910, ils continuèrent à diriger une école libre à Cayenne.

A TAHITI

Monseigneur Jaussen, vicaire apostolique de l'Océanie insulaire, voulait arrêter les effets de la propagande protestante à Tahiti. Il résolut d'ouvrir d'excellentes écoles catholiques, et en 1859, il demanda des Frères de l'Instruction chrétienne pour une fondation à Papeete, capitale de l'île. Après treize mois de voyage, les Frères arrivèrent enfin et se mirent aussitôt à l'oeuvre avec beaucoup de zèle. Ils donnèrent une telle satisfaction que la reine de l'île, Pomaré, leur confia l'éducation de son fils, Tuavira. Comme les autres fondations, celle de Tahiti eut à subir les décrets du gouvernement français enlevant les écoles aux Frères. Ceux-ci ouvrirent aussitôt une école libre à Papeete. Elle est très florissante encore et compte 250 élèves sous la direction de huit Frères.

EN HAÏTI

A la demande de Monseigneur Testard du Cosquer, archevêque de Port-au-Prince, trois Frères vinrent y fonder une école en 1864. L'année suivante on en fonda une autre à Jacmel; en 1878, il y en avait déjà huit en Haïti. Actuellement, 105 Frères, dont 10 Canadiens, dans 18 écoles, procurent le bienfait de l'éducation chrétienne à 7,304 élèves.

AUX MONTAGNES ROCHEUSES

Les Frères des missions indiennes du Nord-Ouest des Etats-Unis furent appelés par le R.P. de la Motte, S.J., pour tenir les écoles des jeunes Indiens de sa province. Un premier groupe de six Frères quitta Ploërmel le 22 janvier 1903 et arriva vers la mi-février à De Smet, réserve des "Coeurs d'Alènes" dans l'Idaho. En septembre, ils prirent la direction de l'école de De Smet et de celle de Saint-Paul, de la réserve des "Gros-Ventres"; dans le Montana.

Un nouveau contingent de dix Frères permit d'ouvrir, l'année suivante, une école à Saint-Ignace, réserve de la tribu des "Têtes-Plates", dans le Montana; une autre à Saint-François-Régis, dans la tribu des "Marmites"; à Holy Family, tribu des "Pieds-Noirs"; à Holy Cross, mission d'Alaska, chez les Eskimaux. Cette mission se poursuivait avec beaucoup d'efforts et de succès et pouvait se promettre un bel avenir. Elle ne devait avoir qu'une courte existence: l'Administration de l'Institut, en présence du manque de personnel, résolut de rappeler les Frères. L'Alaska fut abandonné en 1909, et les Frères des montagnes Rocheuses quittèrent leurs missions en 1910.

LES FRERES EN EGYPTE

La mission d'Egypte, commencée en 1903 au collège de la Sainte Famille à Héloüan-les-Bains, continue toujours son oeuvre éducative; elle possède aujourd'hui trois autres établissements sur le Canal de Suez. Deux Frères Canadiens y travaillent. Les autres postes d'Orient ont été fermés pendant la guerre et n'ont pas été re-ouverts faute de sujets.

EN OUGANDA

Monseigneur John Forbes, auxiliaire de Monseigneur Streicher, vicaire apostolique de l'Ouganda, était revenu de sa mission en 1921, avec le but arrêté de trouver des Frères enseignant pour son High School où se forment les futurs chefs de districts au pays des Noirs. Il en voulait aussi pour son Ecole Normale d'instituteurs in-

digènes, les futurs catéchistes des 852 écoles de son vicariat. En passant en Angleterre, il fit sa demande au Supérieur Général des Frères de l'Instruction chrétienne, qui lui donna des espérances. "C'est du Canada que nous viendra le salut", écrivait Monseigneur de Vaga. Sa Grandeur vint à Laprairie renouveler sa demande auprès du Provincial. Les négociations aboutirent, et Mgr Forbes eut la promesse de recevoir un but groupe de Frères en 1926.

Quatre Frères sont allés en Ouganda en 1926, après la mort du vénérable évêque, et ont pris la direction du collège Sainte-Marie, à Kisubi. Un deuxième contingent de trois Frères en 1927 permit d'ouvrir une école normale à Bikira et un High School à Kitovu. Le distingué biographe de Mgr John Forbes fait la réflexion suivante: "Cet établissement des Frères enseignant en Ouganda est sans doute l'une des choses les plus riches en promesse d'avenir et qui sera sûrement des plus fécondes en fruits de salut au pays noir".

Les succès obtenus par les élèves des Frères dans les concours avec les élèves des écoles protestantes ont été consolants. Les derniers examens ont donné les résultats suivants: Le collège de Budo, protestant, a présenté 30 candidats, 15 ont réussi. Sainte-Marie en a présenté également 30, 25 ont réussi. Saint-Louis de Mamirango a présenté 7 sujets, 6 ont réussi.

En résumé, douze Frères missionnaires sont employés dans cinq écoles: deux "Collèges" et trois "High School". Ils ont ouvert un Juvénat pour les Bagandas qui aspirent à la vie religieuse des Frères de l'Instruction chrétienne: il y a actuellement sept aspirants.

MISSIONS FUTURES

Des missions comme celle de l'Ouganda nous sont offertes chaque année; on nous demande des écoles dans l'Annam, à la Côte de l'Or, au Japon. Impossible d'accepter, faute de sujets et malgré le vif désir des missions chez nos religieux. Les fêtes missionnaires de Montréal, en juillet prochain, arrivent à propos pour montrer l'immense travail des missions et suggérer à de nombreux jeunes gens l'idée, le désir de se dévouer à la multitude des infidèles.

Instruire l'enfance des vérités de la foi, c'est préparer la tâche du missionnaire. Livré à ses propres forces, celui-ci s'étend en un travail surhumain. Aussi compte-t-il sur la collaboration du religieux instituteur, son indispensable auxiliaire.

Bon Logement à louer

Un bon logement dans la partie la plus centrale de la ville. Ce logement est actuellement occupé par M. le Dr Sicard.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à

ADOLPHE ALLARD
Grand-Mère.
13 fév. - j.n.o.

Magasin à Louer

Un beau et grand magasin à louer.

S'adresser à J. R. DUGAL,
47, 4e Rue, Shawinigan Falls.
6-2-j.n.o.

Terre à Vendre

Une terre mesurant 14 arpents, et une maison, près du pont Droulx, à vendre ou à louer.

S'adresser à
PIERRE THERRIEN
87, Hemlock, Shawinigan Falls.
4 fs.

CHEMIN DE FER NATIONAL DU CANADA

HORAIRE DES TRAINS A PARTIR DU 5 DECEMBRE 1929
Tous les jours:

Départ	Arrive
7.31 A.M. Montréal	9.20 P.M.
9.25 P.M. Chicoutimi La Tuque Dolbeau	7.27 A.M.
Tous les jours — Excepté le dimanche	
1.32 P.M. Montréal Joliette	12.21 P.M.
12.21 P.M. Québec Donnacona	1.32 P.M.
Tous les jours — Excepté le samedi	
9.25 P.M. Cochrane, Ont. Noranda, Qué.	
Tous les jours — Excepté le lundi.	
Cochrane, Ont. 7.27 A.M. Noranda, Qué.	

Chars d'ortoir et à dîner sur tous les trains entre Montréal, Chicoutimi et Noranda.
Pour réservation, etc., s'adresser à

S. G. ST-ARNAUD, Agent.
Nouvelle Gare — Tél. 62

Agent demandé

On demande un homme qualifié pour représenter une bonne compagnie d'assurance sur la vie.

Position d'avenir pour un homme sérieux et compétent.
S'adresser à

CASIER POSTAL 250
Trois-Rivières.

On demande un Poste d'Affaires

La personne qui aurait à louer, dans le centre de la ville, un local avec dépendances, pouvant convenir pour un entrepreneur de pompes-funèbres, pourrait s'adresser par lettre, Boîte 300 ou au No 91, 4e Rue, Bureau de l'«ECHO du St-Maurice».

Le locataire serait en mesure de prendre possession immédiatement si le poste lui convient.

Funérailles Imposantes de M. F. X. Leduc

Après quinze ans de grandes souffrances que seule la religion chrétienne peut faire supporter avec la résignation et la patience dont a fait preuve M. François-Xavier Leduc, ce brave concitoyen s'éteignait, à Ste-Flore, à l'âge de 80 ans.

M. Leduc était le chef d'une de nos braves familles auprès desquelles on trouve les meilleurs exemples de dévouement, de foi et de piété. Qu'il nous suffise pour prouver ces avantages de nommer son épouse, née Euphémie Létourneau, sa fille, Mlle Valentine, avec lesquelles il demeurait, qui ne cessèrent de prodiguer, et le jour et la nuit, sans jamais se plaindre contre le mauvais sort, tous les bons soins possibles au malade.

Outre son épouse et sa fille ci-haut nommées, le défunt laisse un fils et une fille, M. Dosithe Leduc et Mme Adolphe Allard, de Grand'Mère, tous deux fort avantageusement connus; deux frères, MM. Amédée Leduc, de Vaudreuil, et Venant Leduc, de Montréal; un grand nombre de petits-fils et de petites-filles.

Il est tout à fait opportun de citer aussi que M. F. X. Leduc était le père de Soeur Marie du Très S.S., morte en odeur de sainteté chez les Servantes de Jésus-Marie, de Hull.

Ses funérailles ont eu lieu en l'église paroissiale de Ste-Flore, mardi le 11 mars, au milieu d'une foule très considérable de parents et d'amis.

MM. Henri et Roland Leduc, Bertin et Raymond Allard, de Grand'Mère, Antoine St-Charles, de Montréal; ses petits-fils, et Henri Désaulniers portaient sa dépouille mortelle.

La levée du corps fut faite par M. H. Deschênes, curé de St-Jean Baptiste, de Grand'Mère, et le service fut chanté par notre curé, M. E. Brunelle, assisté de M. Deschênes, comme diacre, et de M. Alphonse Lord, aumônier des Frères, de Grand'Mère, comme sous-diacre.

Pendant la messe, la quête fut faite par MM. Henri Leduc et Bertin Allard.

La chorale mixte, renforcée de plusieurs membres de la chorale de Grand'Mère, sous la direction de M. Henri Désaulniers, exécuta la messe des morts de M. P. E. Panetton.

Après la messe, M. Léo Dugal, de Grand'Mère, fit entendre le cantique «Beau Ciel» et à la sortie du corps, Mme Armand Boucher nous chanta le *Cor Jesu* de Letondal.

Parents présents aux funérailles: M. et Mme Dosithe Leduc, M. et Mme Adolphe Allard, de Grand'Mère; M. et Mme Amédée Leduc, de Vaudreuil; Mme Venant Leduc, Mme E. Leduc et M. Antoine St-Charles, de Montréal; MM. et Mmes Hector Montpetit, Henri Bertrand, Ernest Gendron; MM. Séverin Montpetit et Ermond Bertrand, tous de Beauharnois; M. et Mme Herménégilde Nobert, du Lac au Brochet; Mlle Valentine Leduc, Antoinette, Berthe, Lucille et Madeleine Leduc, Mlle Gertrude, Noémie Allard; MM. Henri Leduc, Roland et André Leduc, Bertin et Raymond Allard, tous de Grand'Mère.

Philippe Laperrière, Alphonse Vincent, Ludger Lavergne, Alfred Sévigny, Philippe Rivard, Joseph Auger, Josué Pellerin, Adam Pellerin, Alphonse Ricard, Josaphat Dupont, Xavier Germain, Elzéar Blais, Donat Bélanger, Alfred Désaulniers, Willie Berthiaume, Joseph Benoit, Adélard Lemay, Evariste Bellemare, Ovide Gélinas, Donat Vincent, Chs.-Ed. Lavergne, Henry Sévigny, Alfred Vézina, Eugène Laperrière, Charles et Joseph Gélinas, Nazaire Lajoie, Charles Vincent, Arcade Désaulniers et Alphonse Auger; Mlles Marguerite Gélinas, Marguerite Lavergne, Antoinette Désaulniers, Alida et Marie-Ange Beaulieu, Sarah Dupont, Flore Villemure, Amélie Cantin, Lucienne et Onéda Beaulieu, Germaine Brunelle, Dorilla Lescaudre, Blanche Dupont, Alice Bourassa, Maria, Germaine et Juliette Gélinas, Simonne et Antoinette Laperrière, Isola Hamel, Jeanne Beaubien, de Shawinigan Falls; Cécile Pellerin, Cécile et Jeanne Auger, Marie-Jeanne Boucher, Elodia Dupont, Germaine et Jeannette Dorchen, Maria-Anna Gélinas, Marie-Rose Deschênes, Léda Herveux, Louise Vincent, Yvette Vincent, Claire et Yvette Vézina, Lucille Beaulieu, Blandine et Angéline Bronsard, Estelle Lavergne, Thérèse, Germaine et Jeannette Philibert, Antoinette, Marie-Jeanne et Alida Houle, Marguerite Ricard, Laura Lavergne et Simonne Grenier; MM. Jules Désaulniers, Joseph Houle, Henri Désaulniers, Georges-Etienne Lacourse, Armand Auger, Omer Gélinas, Chas. Houle, G. Sévigny, D. Lamy, Nap. Vincent, Ls. Grenier, Jos. Grenier, Moïse Danneau, A. Trahan, E. Deschênes, Ed. Grenier, L. O. Gélinas, H. Lescaudres, Jos. Béliste, O. St-Pierre, Elie Bélanger, W. et Al. Vincent, Elz. Déchène, Origène Caron, Orm. et Ligori Gélinas, Eug. Paquin, Arm. Bellemare, Phil. Bélanger, Eph. Gélinas, Henri Bronsard, Emile Gélinas, D. Lafrenière, Alb. et Alfred Dantigny, R. Auger, Alf. et Camille Vincent, Félix Pellerin, Victor Lacourse, Antoine Bélanger, Maj. Marcouiller, Ovide et Antoni Laperrière, Ephrem Foucher, Joseph Foucher, Joseph Boisvert, Louis Bellemare, Frs. Mondor, Ph. Rivard, Armand et Emile Auger.

Offerte par Mlles Antoinette et Berthe Leduc, M. Henri Leduc.

MESSES

M. et Mme Adolphe Allard, M. et Mme Dosithe Leduc, Dr et Mme J. L. Lamy, de Montréal; M. et Mme J. H. Désaulniers, M. et Mme Emmanuel Madore, de Montréal; Mme W. Lemay et Mme J. A. Nicole, de Grand'Mère; MM. J. A. Chevaliers & Fils, res Trois-Rivières; M. et Mme Philippe Laperrière, Mme W. Caron, M. et Mme Joseph Gélinas.

BOUQUETS SPIRITUELS

Les familles Leduc et Allard, Mme Alfred Vézina, Magloire Houle, Famille Naz. Deschênes, Mlle Marie-Reine Major, de Beauharnois; Les familles Bertrand et Montpetit, de Beauharnois; Mlle Madeleine Julien, de Grand'Mère; Mlle Liliane Laundry, de Grand'Mère; Famille T. E. Latour, Mme Albert Vincent, MM. Ligori et Henri Gélinas, Les Filles de Jésus du Couvent de Ste-Flore; M. et Mme Ernest Gendron, de Beauharnois.

TELEGRAMMES

Mlle Anaïde Nobert, garde-malade, de Cartierville; M. et Mme Joseph Létourneau, de Ste-Catherine, Ont.

SYMPATHIES

Mme Armand Dugré, des Trois-Rivières, Dr et Mme J. O.

A. Ricard, de Grand'Mère; M. et Mme Henri Dupont, de Shawinigan Falls, Famille Thos. Leblanc, Mlle Marie-Ange Gagnon, de Grand'Mère; M. et Mme Théo. Tanguay, de Grand'Mère; M. et Mme Alfred Bronsard, Soeur Marie de l'Incarnation des Servantes de Jésus-Marie, Soeur Médard, des Soeurs de la Providence, M. Ephrem Foucher, M. H. Parent, de St-Georges; Mme Xavier Vincent, M. Ephrem Leduc, de St-Jérôme, M. l'abbé C. Leblanc, de St-Tite, M. l'abbé Eug. L. Denoncourt, de St-Narcisse, Mlle Josephine Grenier, M. E. Rochette, de Montréal, M. J. A. Leduc, M. Josaphat Beaulieu. Nos sincères sympathies.

Dr Alphonse Barabe
SPECIALITES:
Maladies des yeux, des oreilles, du nez et de la gorge.
EXAMEN DE LA VUE
52, Tamarac, Shawinigan Falls

Notes Locales

PERSONNEL

M. l'abbé Robert, vicaire à Ste-Thècle, était en visite dans sa famille la semaine dernière.

M. le Dr J. O. H. Ricard et M. L. W. Ricard, de Grand'Mère, étaient à Shawinigan Falls samedi.

Madame D. Hould a eu la visite de son beau-frère et de sa belle-soeur, M. Aimé Hould, des Trois-Rivières, âgé de 90 ans, et Mme S. Lavigne, de Gentilly, âgée de 80 ans. Ils ont visité les familles D. Dalphon, L. Lavigne, L. Hould.

Ms étaient accompagnés de Mme J. Becotte, de Béancourt.

M. Emile Ladouceur, N.P., était aux Trois-Rivières hier.

Grand'Mère

PERSONNEL

M. Oscar Demers était aux Trois-Rivières mardi.

Madame J. W. Lemay, Mlle Lemay et M. Léo Grenier, de Grand'Mère, étaient à Shawinigan hier.

MM. Auguste Désilets et Léo Dugal, étaient à Québec ces jours derniers.

M. et Madame E. Dallaire sont de retour d'un voyage à Québec.

M. EMILE J. HERBERT DEVIENT COMMISSAIRE DU TRAFIC-VOYAGEURS

AU PACIFIQUE CANADIEN

Une circulaire, datée du 15 mars et signée par MM. W. R. MacInnes, vice-président, et C. B. Foster, gérant du Traffic-Voyageurs au Pacifique Canadien, annonce la nomination de M. Emile J. Hébert au poste de Commissaire du Traffic-Voyageur pour tout le réseau de la Compagnie. Cette promotion honore à la fois M. Hébert et les Canadiens-Français, dont il est un des représentants les plus autorisés dans le domaine des transports.

M. Hébert n'a pas besoin de présentation. Il est depuis longtemps connu comme l'interprète des Canadiens-français auprès de notre grande compagnie ferroviaire. Il fait partie du personnel du Pacifique Canadien depuis les débuts de cette compagnie, alors qu'il entra tout jeune, en 1882, comme secrétaire particulier de Sir William Van Horne. Il remplit successivement plusieurs postes importants dans le Service des Voyageurs pour arriver aujourd'hui à la belle situation qu'il occupe désormais dans l'administration supérieure du Pacifique Canadien.

M. Emile J. Hébert est membre fondateur, ancien directeur et ancien président du Cercle de l'Alliance Nationale, ancien président de l'Union St-Joseph de Saint-Henri et membre de la Chambre de Commerce et du Canadien Club. Sa Sainteté Pie XI l'a fait, en 1928, chevalier de l'Ordre de Saint-Grégoire-le-Grand. M. Hébert a été à maintes reprises chargé de missions importantes par sa compagnie, tant en Europe qu'en Amérique. C'est ainsi qu'il fut délégué à Rome à l'occasion du Congrès Eucharistique de Montréal en 1910, qu'il alla en France en 1920, lors de l'organisation du train-exposition français qui visita le Canada en 1921.

Nous lui offrons, à l'occasion de son importante promotion, nos plus sincères félicitations ainsi qu'au Pacifique Canadien, qui a su reconnaître les beaux états de service d'un de ses officiers les plus distingués.

Adressez à 36, AVE. STERLING, MONTREAL.

«Le vaisseau fantôme» (légende arabe), «Hommage involontaire» (épisode des missions de l'Ouest américain), et nouveau chapitre des Chercheurs d'or (roman canadien). Avec cela, les rubriques ordinaires: page des Avants-Gardes de l'A. C. J. C., Histoire de la race française aux Etats-Unis; une fable de La Fontaine, illustrée, en deux couleurs; une gracieuse chansonnette; *Il pleut bergère*; le courrier de Reine-Abeille, la page des jeux d'esprit et la page des concours. En tout, 32 pages, illustrées à foison.

La *Ruche Ecolière* paraît le 1er et le 15 de chaque mois. — Abonnement: \$1.00 par année. Envoyez cinq sous en timbres-poste, pour avoir un numéro spécimen.

AUDITORIUM

LUNDI-MARDI: 24-25 Mars. «CHASING RAINBOWS»

avec les Etoiles de «Broadway Melody»: Charles King et Bessie Love. Une production toute parlée, chantée, dansée. Chansons enlevantes; somptueuses scènes en couleurs.

Un des plus beaux spectacles de l'année! Aussi: BONNE COMEDIE. Matinée: Lundi à 2 hrs. Soirs: 7 et 9 hrs.

MERCREDI-JEUDI: 26-27 Mars. «MARRIED IN HOLLYWOOD» avec toute une troupe d'étoiles. La première opérette viennoise entièrement parlée, chantée, dansée.

Ensemble de 100 chanteurs et chanteuses. Orchestre symphonique de 60. Magnifique ballet, etc. Aussi: COMEDIE ET NEWS. Matinée: Mercredi à 2 hrs. Soirs: 7 et 9 hrs.

VENDREDI-SAM: 28-29 Mars. «THE COCK-EYED WORLD» avec Victor McLaglen, Edmund Lowe, Lily Damita, etc.

La vue qui a brisé tous les records d'assistance au monde. Une vue différente. Montrant comment les soldats s'amusaient au temps de la guerre.

Ne manquez pas cette vue! Matinée: Lundi à 2 hrs. Soirs: 7 et 9 hrs.

M. Raymond Gélinas

M. Raymond Gélinas, citadant comptable à la Canada Power & Paper Co., vient d'entrer à la maison Drolet, Limitée, les grands marchands de meubles de notre ville.

M. Drolet, le président de la Compagnie, a eu encore une fois la main heureuse et nous l'en félicitons.

M. Gélinas est un comptable expert. Il jouit en notre ville d'une confiance qu'il mérite et d'une popularité de bon aloi.

C'est une acquisition pour la maison Drolet.

M. Bernier dans le deuil

Nous prions M. J. A. Bernier, gérant de la cité de Grand'Mère, d'accepter nos plus sincères sympathies dans le malheur qui vient de le frapper.

M. Bernier a perdu la semaine dernière, son vieux père, décédé au Cap St-Ignace.

M. le notaire Germain

M. le notaire Germain, citadant de St-Tite, a transporté il y a quelque temps, son étude à Grand'Mère et au mois de mai sa famille viendra s'y fixer définitivement.

M. le notaire Germain est bien connu, non seulement à St-Tite, mais dans toute la région. Son excellente réputation et son talent l'avaient précédés à Grand'Mère, et sans nul doute que son étude sera fréquentée par tous les hommes d'affaires sérieux et soucieux de leurs intérêts.

Nous souhaitons à M. le notaire Germain, une cordiale bienvenue et le succès auquel il est en droit de s'attendre.

Le président Taft lisait «La Ruche Ecolière»

L'ex-président Taft qui vient de mourir était un abonné à *La Ruche Ecolière*. Il avait connu cette gentille revue pour la jeunesse durant l'un de ses derniers séjours à La Malbaie, et elle lui avait tant plu qu'il avait immédiatement pris un abonnement pour son petit-fils.

Le numéro du 15 mars de *La Ruche Ecolière* vient de sortir. On y trouve «L'Hôte à Valliquet» (légende de la rivière des Prairies), «La croix mystérieuse», légende qui a remporté la médaille d'or au dernier concours de français. «Le petit chaperon rouge» (illustré d'une superbe gravure en couleurs).

seau installait à Ottawa son premier poste émetteur auquel est venu se joindre depuis des postes à Winnipeg, Régina, Saskatoon, Calgary, Toronto, Moncton, Edmonton, Vancouver, etc., c'est à dire toute une série de stations échelonnées d'un océan à l'autre et permettant — grâce au concours des télégraphes du Canadien National — des radiodiffusions transcontinentales.

A l'exemple du Canadien National des réseaux américains installèrent bientôt la radiotéléphonie dans leurs trains, entre autres: «L'Érie, Chicago Milwaukee & St. Paul», le «Chicago Northwestern», le «Great Northern», l'«Illinois Central» et le «Pennsylvania». Quant aux compagnies à qui le Canadien National a fourni des plans d'installation radiotéléphonique et des renseignements elle sont nombreuses. Citons seulement: la «Compagnie Radio-Fer», de Paris, le «Great Western Railway», d'Angleterre, le «Southern Pacific», le «Chicago Service Division, R.C.A.», le «Missouri Pacific», l'«American Car & Foundry Company», le «New Haven & Hartford Railway», le «Gulf Mobile & Northern Railroad Co.», la «Compagnie Pullman», le «Cheapsake & Ohio», le «Great Northern Railroad», la «Seaboard Airline Railway Company», le «Baltimore & Ohio», la «Colorado & Southern Railway Company» et l'«Illinois Central».

PACIFIQUE CANADIEN

DISCONTINUATION TRAIN SPECIAL DU SAMEDI SOIR

Trois-Rivières - Shawinigan Falls - Grand'Mère.

Le train spécial quittant Trois-Rivières à 11.00 p.m. le samedi soir pour Grand'Mère, et au retour, partant de Grand-Mère à 12.20 a.m. le dimanche seulement, pour Trois-Rivières, fera son dernier voyage de la saison, le 29-30 mars.

Mais le Canadien National reste naturellement le meilleur installation radiotéléphonique. Les voyageurs qui empruntent ses trains trouvent la radio installée dans ses wagons-clubs, ses wagons observatoires-solariums, ses wagons-cabines et jusque dans ses wagons-restaurants dont quelques-uns sont munis de hauts parleurs. Ce service s'étend sous différentes formes, aux trains suivants: le «Continental Limité», (Montréal-Vancouver), l'«International Limité», (Montréal-Chicago), le «Maple Leaf», (Toronto-Chicago), l'«Ambassador», (Montréal-Boston), l'«Océan Limité» et l'«Acadien», (Montréal-Halifax) ainsi qu'à tous les trains circulant entre Montréal et Québec et Montréal et Ottawa.

En général la réception dans les trains est bonne, mais là où des phénomènes naturels réduisent sa qualité, comme dans certaines régions des Rocheuses, par exemple, des gramophones et radios combinés sont en usage.

La Radio dans les trains du C.N.R.

Grâce aux expériences qui sont faites chaque jour par les ingénieurs du Canadien National et aux perfectionnements apportés à l'une des plus merveilleuses inventions modernes il est permis de croire que la réception radiotéléphonique dans les trains en marche sera encore améliorée pour le plus grand plaisir des voyageurs.

Le monde entier s'est intéressé et s'intéresse encore à l'initiative prise par le grand réseau national du Canada. De toutes parts des demandes de renseignements sont adressées au service de la radio du Canadien National qui y répond volontiers et prête même des plans d'installation aux intéressés. C'est ainsi que plusieurs compagnies américaines et européennes ont profité des expériences conduites au Canada.

La première de ces expériences remonte à 1902 alors que sir Ernest Rutherford, professeur à l'Université McGill, réussit à établir la communication, par sans fil, avec le train du Grand-Tronc en route de Montréal à Toronto. Bien que concluante elle n'eut pas de suite avant 1923, date à laquelle la radiotéléphonie fit son apparition dans les trains du Canadien National, le premier réseau à l'adopter. On se souvient encore de l'événement:

Un groupe important de citoyens de New-York allait traverser le Canada dans un train spécial du Canadien National. On eut l'idée de leur adresser des souhaits de bon voyage par radio. Un poste récepteur fut donc installé dans le wagon-salon attelé en queue du train et les voyageurs entendirent parfaitement le passage radiotéléphonique radiodiffusé par un poste émetteur de Montréal, qui leur était destiné.

Le succès de cette expérience fut énorme et amena la création du service radiotéléphonique du Canadien National qui, depuis, a charge de l'installation des postes récepteurs dans les trains, des postes émetteurs à travers le Canada, de l'engagement des artistes et de la composition des programmes irradiés par la chaîne dite C.N.R.

A la fin de 1923 le Canadien National irradia son premier grand concert officiel de Montréal. L'année suivante ce ré-

seau installait à Ottawa son premier poste émetteur auquel est venu se joindre depuis des postes à Winnipeg, Régina, Saskatoon, Calgary, Toronto, Moncton, Edmonton, Vancouver, etc., c'est à dire toute une série de stations échelonnées d'un océan à l'autre et permettant — grâce au concours des télégraphes du Canadien National — des radiodiffusions transcontinentales.

A l'exemple du Canadien National des réseaux américains installèrent bientôt la radiotéléphonie dans leurs trains, entre autres: «L'Érie, Chicago Milwaukee & St. Paul», le «Chicago Northwestern», le «Great Northern», l'«Illinois Central» et le «Pennsylvania». Quant aux compagnies à qui le Canadien National a fourni des plans d'installation radiotéléphonique et des renseignements elle sont nombreuses. Citons seulement: la «Compagnie Radio-Fer», de Paris, le «Great Western Railway», d'Angleterre, le «Southern Pacific», le «Chicago Service Division, R.C.A.», le «Missouri Pacific», l'«American Car & Foundry Company», le «New Haven & Hartford Railway», le «Gulf Mobile & Northern Railroad Co.», la «Compagnie Pullman», le «Cheapsake & Ohio», le «Great Northern Railroad», la «Seaboard Airline Railway Company», le «Baltimore & Ohio», la «Colorado & Southern Railway Company» et l'«Illinois Central».

LE THE KING COLE

Le voilà bien, avec toute sa saveur emprisonnée hermétiquement dans son paquet de feuille de métal si net et si propre. Le The King Cole vient à vous dans son état parfait pour vous charmer. Votre épicière peut vous en fournir.

cachet bien souvent illusoire par un ou deux kilomètres de marche. Et il digérera bien.

Ces conseils ne sont pas de la monnaie de singe. Tous les dyspeptiques qui les ont suivis s'en sont bien trouvés. Cette façon de prendre l'apéritif avec ses jambes a donné, croyez-le bien, des résultats meilleurs que tous les excitants médicamenteux de la muqueuse de l'estomac.

Boutique à Louer

L'ancien local, occupé par M. Albert Tardif, plombier, au No 151, 4e rue, est à louer, pour prendre possession le 1er Mai.

Aussi un coffre-fort à vendre à bonnes conditions. Pour plus d'informations, s'adresser à

JOS. BASTIEN
151, 4e Rue, Shawinigan Falls.

AGENTS DEMANDES

Pourquoi remettre à demain si vous voulez changer d'occupation ou reprendre le dessus dans vos affaires. Faites application immédiatement pour réaliser de gros profits avec le printemps et vous bâtir un commerce solide. Même sans expérience vous ferez \$50.00 et plus par semaine avec la grande ligne WATKINS, si vous êtes ambitieux.

The J. R. Watkins Company
DEPT. 25
749, Craig West, Montreal, Que.
4 fs. - 20-3-30.

Position Demandée

Une dame demande position, à la journée ou dans famille privée.

S'adresser au No. 329, rue Georges, St-Marc.

L'Exercice Physique et l'Appétit

Pour bien digérer, faut-il agir après le repas? Il appartient que non. Des expériences ont été faites. On a sacrifié des animaux et on a remarqué que ceux qui avaient été immobilisés après le repas avaient mieux digéré que les autres.

Le dyspeptique surtout a un besoin absolu de ce repos du corps pendant la digestion. Aussi doit-il s'étendre après chaque repas.

En revanche, avant le repas, il faut agir. On prépare ainsi l'organisme à l'acte digestif. D'après des expériences, on a constaté que le terrassier qui jette sa pelle pour prendre sa fourchette digère mieux que l'employé de bureau qui quitte une chaise pour une autre chaise.

D'où un enseignement précieux pour les dyspeptiques: moins de médicaments et plus d'exercices. Toutes les postures, dilatations, etc., de l'estomac sont souvent le résultat d'un manque d'action physique.

On a mis au point la technique d'une gymnastique spéciale qui réalise l'ensemble des mouvements les plus aptes à faire fonctionner les voies digestives. C'est parfait! Mais dans la vie quotidienne, qui donc a le temps de se livrer à ces exercices? Il en est un à la portée de tous: la marche à pied. Que le dyspeptique remplace donc le

PARFUMÉ
car il est protégé par ce paquet hermétique
mont clos

LE THE KING COLE

Le voilà bien, avec toute sa saveur emprisonnée hermétiquement dans son paquet de feuille de métal si net et si propre. Le The King Cole vient à vous dans son état parfait pour vous charmer. Votre épicière peut vous en fournir.

Le voilà bien, avec toute sa saveur emprisonnée hermétiquement dans son paquet de feuille de métal si net et si propre. Le The King Cole vient à vous dans son état parfait pour vous charmer. Votre épicière peut vous en fournir.

Le The King Cole

Le voilà bien, avec toute sa saveur emprisonnée hermétiquement dans son paquet de feuille de métal si net et si propre. Le The King Cole vient à vous dans son état parfait pour vous charmer. Votre épicière peut vous en fournir.

cachet bien souvent illusoire par un ou deux kilomètres de marche. Et il digérera bien.

Ces conseils ne sont pas de la monnaie de singe. Tous les dyspeptiques qui les ont suivis s'en sont bien trouvés. Cette façon de prendre l'apéritif avec ses jambes a donné, croyez-le bien, des résultats meilleurs que tous les excitants médicamenteux de la muqueuse de l'estomac.

Boutique à Louer

L'ancien local, occupé par M. Albert Tardif, plombier, au No 151, 4e rue, est à louer, pour prendre possession le 1er Mai.

Aussi un coffre-fort à vendre à bonnes conditions. Pour plus d'informations, s'adresser à

JOS. BASTIEN
151, 4e Rue, Shawinigan Falls.

AGENTS DEMANDES

Pourquoi remettre à demain si vous voulez changer d'occupation ou reprendre le dessus dans vos affaires. Faites application immédiatement pour réaliser de gros profits avec le printemps et vous bâtir un commerce solide. Même sans expérience vous ferez \$50.00 et plus par semaine avec la grande ligne WATKINS, si vous êtes ambitieux.

The J. R. Watkins Company
DEPT. 25
749, Craig West, Montreal, Que.
4 fs. - 20-3-30.

Position Demandée

Une dame demande position, à la journée ou dans famille privée.

S'adresser au No. 329, rue Georges, St-Marc.

L'Exercice Physique et l'Appétit

Pour bien digérer, faut-il agir après le repas? Il appartient que non. Des expériences ont été faites. On a sacrifié des animaux et on a remarqué que ceux qui avaient été immobilisés après le repas avaient mieux digéré que les autres.

Le dyspeptique surtout a un besoin absolu de ce repos du corps pendant la digestion. Aussi doit-il s'étendre après chaque repas.

En revanche, avant le repas, il faut agir. On prépare ainsi l'organisme à l'acte digestif. D'après des expériences, on a constaté que le terrassier qui jette sa pelle pour prendre sa fourchette digère mieux que l'employé de bureau qui quitte une chaise pour une autre chaise.

D'où un enseignement précieux pour les dyspeptiques: moins de médicaments et plus d'exercices. Toutes les postures, dilatations, etc., de l'estomac sont souvent le résultat d'un manque d'action physique.

On a mis au point la technique d'une gymnastique spéciale qui réalise l'ensemble des mouvements les plus aptes à faire fonctionner les voies digestives. C'est parfait! Mais dans la vie quotidienne, qui donc a le temps de se livrer à ces exercices? Il en est un à la portée de tous: la marche à pied. Que le dyspeptique remplace donc le

Ponies à Vendre

Deux ponies avec attelages ainsi que voitures d'hiver et d'été, à vendre à de bonnes conditions.

S'adresser à
F. X. FAUCHER
Bureau de la Douane.
GRAND'MÈRE.

CHOCOLATS VERMIFUGES
DU DR. CHARLES

Ces chocolats d'un effet certain, inoffensifs et très agréables, expulsent les vers et font disparaître la plupart des affections rencontrées chez les enfants, telles que Fièvre, Etat bilieux, Perte d'appétit, Maux d'estomac, Insomnie, Agitation durant le sommeil, Mauvaise humeur, Teint pâle. 50c la boîte.

La Cie Canada Drug
143, ST. MAURICE, MONTREAL.

CIGARE CHECK

Chaque bouffée, un délice